

RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

| | | |
|---|---|---|
| École élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04 | École élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90 | École maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21 |
|---|---|---|

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLES MARDI 11 JUIN 2024

| ENSEIGNANTS | MAIRIES | PARENTS D'ÉLÈVES |
|--|---|--|
| M. AULAS Mme BORNE Mme GOMIOT Mme PINGUET Mme POINSOT Mme MONIER M. VALAIS Mme VALAIS | <u>Mairie de Barges :</u> M. DALLER (Maire) M. LORIOT (adjoint) <u>Mairie de Saulon-la-Chapelle :</u> M. BORTOT (Maire) Mme PEDRON (adjointe) Mme TERRIER (conseillère) | <u>ÉLÉMENTAIRE</u> Mme JORDAN Mme MOREL Mme ROMIEU M. BIBOS M. DHENNEQUIN <u>MATERNELLE</u> MME CHAFIOL MME DARDENNE |
| Mme MEUNIER, IEN | | |

SECRETARE DE SÉANCE : Mme BOURDON

Absents excusés : Mme Meunier, IEN, M. Dhennequin et Mme Morel représentants de parents d'élèves à Saulon-la-Chapelle élémentaire.

Ajouts à l'ordre du jour :

- RASED

- Association de parents d'élèves

1/ INSCRIPTIONS, EFFECTIFS ET RÉPARTITIONS POUR LA RENTRÉE 2024.

Suite aux inscriptions, les effectifs prévus à ce jour sont les suivants :

| ÉCOLE MATERNELLE | | | | |
|------------------|----|----|----|-------|
| Section | PS | MS | GS | TOTAL |
| <i>Effectifs</i> | 14 | 18 | 18 | 50 |

Les enfants seront répartis sur 2 classes.

Classe 1 : PS/MS avec Mme Monier.

Classe 2 : MS/GS avec Mme Borne.

Environ 25 élèves de prévus par classe si il n'y a pas d'autres inscriptions d'ici Septembre.

Mme Monier précise bien que les répartitions pédagogiques sont des décisions qui appartiennent à l'équipe enseignante. Les liste des enfants par classe seront affichées le jour de la rentrée, comme habituellement. Nous vous signalons que suite à ces répartitions, aucune discussion, remarque, n'aura lieu à la rentrée.

Les nouveaux inscrits ont tous eu un rendez-vous d'admission à la maternelle au cours duquel ils ont pu visiter l'école, avoir les informations pratiques concernant la rentrée et la liste des fournitures.

| ECOLE ELEMENTAIRE | | | | | |
|-------------------|-----|-----|-----|-----|-------|
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | TOTAL |
| 18 | 24 | 27 | 18 | 23 | 110 |

Les élèves sont répartis sur 5 classes :
Sur Saulon : 18 CP, 24 CE1, 27 CE2.

Sur Barges : 20 CM1-CM2, 21 CM1-CM2.

M. Daller prévient de la possibilité de 2 arrivées : un élève en CE1 et en CM2.

La répartition des élèves de CM1, CM2 est faite selon les critères suivants :

- Groupes de CM1,CM2 homogènes sur le plan de l'autonomie, de la vitesse de travail.

Dans la classe de Mme Pinguet : des CM1 autonomes, des CM2 moins autonomes.

Dans la classe de M. Aulas : des CM1 moins autonomes, des CM2 autonomes.

- Séparer certains enfants.
- Équilibre filles / garçons.

L'organisation pédagogique sur Barges :

Les CM1 et les CM2 seront regroupés tous les après-midis pour l'Histoire-Géographie, l'EMC, les Sciences, l'Anglais, les Arts et l'EPS.

Les répartitions seront affichées le jour de la prérentrée, le 30 août.

Mme Bourdon, enseignante de CE1, a demandé à changer de poste pour la rentrée 2024 et a obtenu le poste d'adjoite à l'école de Saulon-la-rue ; elle est remplacée par M. Azzara qui aura donc la classe de CE1.

Une visite de l'école de Saulon est prévue le mardi 2 juillet pour les futurs CP par groupes de 6 familles.

M. Lorient indique que malgré la variation des effectifs en maternelle et en élémentaire, le conseil régional n'a pas la volonté de changer l'organisation pour le transport scolaire à la rentrée 2024.

Il y aura toujours deux bus et les rotations seront identiques.

Pour information :

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, doivent procéder à leur(s) inscription(s) sur le site : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires-en-cote-dor>.

Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le 12 juillet. Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

2/ ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Pour rappel, le vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves a lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Il est laissé toute liberté au conseil d'école de choisir la modalité de vote la plus appropriée à la situation locale.

Au Conseil d'école du 17 novembre 2023, les Mairies n'étaient pas favorables au vote par voie électronique pour les élections d'octobre 2023 car cela représente un coût élevé pour les communes. Les parents d'élèves n'y étaient pas favorables non plus.

Pour la rentrée 2024, il appartient toujours aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix.

fournissant une solution technique de vote électronique par internet avec un cahier des charges précis à respecter.

Le coût reste élevé entre 600 et 900 € par école (en fonction du nombre d'électeurs).

Avis pour les élections d'octobre 2024 :

M. Bortot et M. Daller ne souhaitent toujours pas recourir au vote électronique ; les parents d'élèves élus non plus.

Après avis du conseil d'école, la modalité de vote retenue pour l'année prochaine est le vote par correspondance.

3/ COMPOSITION DU BUREAU ÉLECTORAL

Afin de préparer les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2024/2025, il faut nommer des parents d'élèves pour composer le bureau électoral (pour préparer le matériel de vote, participer au dépouillement).

Sont nommés : pour la maternelle : Mmes Dardenne et Chafiol
pour l'élémentaire : M. Bibos, Mme Jordan et Mme Romieu

4/ SORTIES ÉDUCATIVES, PROJETS DES CLASSES

Maternelle :

Le 4 Avril nous avons eu la représentation du Spectacle de Zingarelli (Planètemômes) : Perrine et le Potier.

Le 12 Avril, le médecin et l'infirmière scolaire sont venues faire passer les visites médicales des GS.

Le 2 Mai, l'école de musique inter-communale est venue présenter ses concerts sur les cordes pincées : piano, harpe, violon et guitare. Les enfants ont pu essayer tous les instruments et assister à plusieurs écoutes musicales.

Le 14 mai nous nous sommes rendus à la maison de la forêt à Leuglay. La sortie s'est très bien déroulée. Le coût de la sortie a été réglé totalement par la coopérative scolaire.

Le 30 mai, Kelly Sotier « La tribu de Dhana » est intervenue à l'école pour présenter aux enfants de la classe de MS GS un atelier sur les soins et caractéristiques des animaux. Elle est venue en compagnie d'un chien, une tortue, un lapin, un cobaye et des escargots. Les enfants ont pu les nourrir, les brosser, les caresser... Les enfants étaient ravis et gardent un très bon souvenir de cet atelier.

Une 2^e date est prévue le 20 Juin pour la classe des PS MS.

Le 17 Juin l'orthoptiste de la PMI vient faire passer un bilan aux PS les plus jeunes.

Et enfin le 28 Juin M. Zingarelli viendra nous présenter un dernier spectacle « Ferdinand le Goéland ».

Élémentaire :

• Permis piéton pour les élèves de CE2

L'adjudant Le Goff viendra le vendredi 14 juin matin pour le passage des permis piéton.

Chaque élève recevra un diplôme.

• SRAV

Les ateliers dans la cour ont pu se dérouler normalement avant les vacances d'avril. Les enseignantes remercient tous les parents et grand-parents qui sont venus encadrer les ateliers.

En revanche, les sorties vélo ont été perturbées par la pluie.

La classe de CE1 a pu sortir le 30 avril ; les enfants ont emprunté les chemins de champs sur une distance de 10 km. La sortie a été suivie d'un pique-nique dans le jardin de l'école.

Pour les CE1-CE2, la sortie initialement prévue le 6 mai a pu se faire le 30 mai. Les enfants ont emprunté la "véloroute", le long du canal de Bourgogne, de Bretenière à Dijon (place du 1er Mai), soit une distance de 22 km aller-retour. Ils ont visité l'exposition sur la biodiversité en Bourgogne du Musée du jardin de l'Arquebuse.

Pour les CP, la sortie du 2 mai a dû également être repoussée : elle devrait avoir lieu le 25 juin.

Ce cycle SRAV a un bilan positif : plusieurs enfants ont appris à faire du vélo lors des ateliers.

Pour les plus habiles, le travail a porté sur la sécurité et savoir rouler en groupe.

Ce dispositif sera normalement reconduit l'année prochaine.

- **Classe découverte pour les 5 classes : 15, 16 et 17 mai 2024**

Bilan positif. Tout s'est très bien passé. Les enfants sont revenus heureux et avec de bonnes connaissances sur l'Auvergne et les volcans.

Il est prévu que chaque classe présente le séjour aux familles.

Pour les CM1-CM2, ce sera par l'intermédiaire du blog de l'école, pour les CM1 réalisation d'un livret.

Les CE2 ont invité leurs parents le lundi 1er juillet à 18h en classe.

Pour les CP et les CE1 un diaporama sera donné aux familles par l'intermédiaire des clés usb.

- **Concert des professeurs de l'école de musique de Gevrey- Nuits**

Un bel échange entre les professeurs de musique et les enfants lors des 2 concerts pédagogiques du 23 et 30 mai.

Présentation des instruments à vent pour les cycles 2, de la guitare, de la batterie, de la clarinette et du saxophone pour les CM.

- **Les journées d'athlétisme du 6 et 7 juin** (lancers, courses) avec les élèves de Saulon-la-rue.

Le 6 mai pour les CP et les CE1 et le 7 mai pour les CE2, CM1 et CM2.

Les enseignants remercient le club de foot pour les avoir autorisés à utiliser le stade.

À l'issue de ces rencontres, l'école a remis à chaque élève un livret pédagogique sur les JO et la pièce commémorative de deux euros frappée par la Monnaie de Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

- **Pour les futurs 6ème**

Remise de diplômes aux CM2 le mardi 2 juillet à Barges.

Un goûter et un cadeau (une gourde) seront offerts par les Municipalités.

L'Éducation Nationale offre un livre aux CM2 pour les vacances : « L'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono.

Spectacles de fin d'année :

Pour la maternelle : Le spectacle aura lieu vendredi 28 juin 2024 à 18h à l'école maternelle. Les élèves des deux classes présenteront un spectacle de danses et de chants. Il suivra un petit moment de convivialité où il sera possible de retirer les lots de tombola organisée par la coopérative scolaire.

Nous remercions la mairie pour leur aide technique et humaine, l'organisation du parking, l'aide au filtrage à l'entrée, et les parents d'élèves pour leur participation au don des lots de tombola, et à toute l'aide apportée pour la mise en place du spectacle, et le bon fonctionnement de la soirée.

Demande au service communal : balayer le préau pour la fête le vendredi 28 Juin à midi.

Pour l'élémentaire : le spectacle et la kermesse se dérouleront le samedi 22 Juin 2024 ;

Nous remercions la municipalité pour le prêt du matériel (chapiteaux, tables, bancs ...) et de la salle des fêtes.

En effet, cette année, pour respecter le plan Vigipirate « Urgence attentat », le spectacle aura eu lieu à la salle des fêtes à partir de 14h30.

La kermesse commencera à 16h et se déroulera dans le jardin et la cour de l'école.

Les entrées pour le spectacle et pour la kermesse se feront uniquement sur présentation d'un coupon d'invitation nominatif. Il n'y aura pas d'entrée possible sans coupon.

Un grand merci à l'APE du RPI qui organise la tombola et la kermesse.

M. Bortot autorise l'accès à la salle des fêtes aux 5 classes le vendredi 21 juin.

Mme Pedron et MM. Lorient, Vignaud, apporteront leur aide pour filtrer les entrées pour le spectacle puis pour la kermesse.

Mme Valais demande s'il est possible de tondre dans le jardin, des zones des 2 côtés pour l'installation des stands.

6/ PISCINE / GYMNASSE pour l'année scolaire 2024/2025

PISCINE : L'école a obtenu un créneau à la piscine de Chenôve pour les classes de CM1-CM2 et de CP. Seuls les CM2 n'ayant pas validé l'ASNS (attestation du savoir nager en sécurité) cette année se rendront à la piscine, soit 8 élèves. En effet, 15 CM1 sur 23 ont validé l'ASNS cette année.

Il est prévu 8 séances de 40 minutes une fois par semaine, le jeudi après-midi du 12 septembre au 14 novembre.

M. Aulas et Mme Gomiot accompagneront les élèves soit 18 CP, 18 CM1 et 8 CM2 (44 élèves) à la piscine et Mme Pinguet fera classe aux CM2 ayant déjà validé l'ASNS (15 élèves).

Les enseignants remercient les communes pour ce financement des séances de piscine et de transport chaque année.

GYMNASSE : demande de réservation pour le vendredi pour le RPI. Les 2 classes de Barges viennent le vendredi après-midi à partir de la période 3 (Janvier).

Se pose le problème des enfants habitant Barges et n'ayant pas de carte de bus : ils ne peuvent pas prendre le ramassage scolaire pour se rendre à Saulon le vendredi après-midi.

Les familles concernées devront prévoir du covoiturage.

Le prix du bus pour un aller-retour barges gymnase 1,50 euro.

7/ HYGIÈNE, SÉCURITÉ, TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS

Maternelle :

Remerciement pour les travaux et achats passés.

→ Une liste de petits travaux à faire pendant les vacances sera donnée à la mairie.

Les enseignantes remercient vivement la mairie pour le changement d'interphone. Celui-ci fonctionne tout de même mieux. Seul problème persistant : la portée jusqu'à l'extérieur. Le moniteur intérieur doit être placé au milieu de l'école et il est difficile d'entendre sonner lorsque nous sommes en classe.

M. Bortot informe que la structure de jeux pour la cour est commandée (6 à 8 semaines d'attente).

Élémentaire :

Saulon

Nous vous remercions la Mairie pour l'installation de 6 bacs dans le jardin. Les plantations ont commencé lors des APC pour la classe de CE2.

Une liste de petits travaux à faire pendant les vacances sera donnée à la mairie.

Il faut prévoir :

_ d'installer 2 casiers sur des tables d'élèves.

_ l'achat de chaises réglables pour le CP et de tables réglables pour le CE2.

Prix nets : chaises de T0 à T3 : 88 €, chaises réglables 100 €

Barges :

Il faut prévoir

- l'achat de 10 chaises pour la classe de Mme Pinguet.

- De revernir le parquet de la classe de Mme Pinguet.

8/ ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

À ce jour, le solde des comptes des coopératives scolaires s'élève à :

Saulon-la-Chapelle : 6108,39 euros en mai mais il y a des dépenses qui doivent être encore réglées pour la classe découverte ; il devrait rester 2 537,67 euros ; reste à déduire la SACEM et le goûter des Olympiades.

Barges : 1 928,33 euros

Maternelle : 5826 euros

9/ LISTE DE MATÉRIEL

Les listes de matériel pour la prochaine rentrée seront distribuées en fin d'année scolaire et **visibles sur la page d'accueil du Blog « RPI Saulon Barges »**.

Ces listes sont établies conformément à la liste type publiée par le ministère de l'éducation nationale.

10/ RASED

Cette année, le Rased a suivi 12 élèves de cycle 2, par la maitresse E et 9 élèves par la psychologue scolaire. Celle-ci est également intervenue dans la classe de Mme Valais sur le climat scolaire.

Mmes Fourier, psychologue scolaire et Mme Fleurant remercient les Mairies pour la participation de 20 euros par enfant pris en charge et par an.

Cette participation aux frais est versée au SIVOS de Noiron-sous-Gevrey.

11 / Association de parents d'élèves

Mme Chafiol indique les bénéfices réalisés sur l'année :

Environ 1 000 euros pour la vente de chocolats,

Environ 400 euros pour les fromages,

Environ 800 euros pour les fleurs.

Pour l'organisation de la kermesse de l'élémentaire :

Les parents se sont plutôt bien mobilisés, et les parents inscrits à la tenue d'un stand ou de la buvette /restauration ne seront bloqués qu'une heure.

Il y aura 2 châteaux gonflables cette année ; pour les petits de la maternelle et pour les élémentaires.

Pour la tombola, la vente des tickets est en cours. Le tirage des petits lots aura lieu le vendredi 21 juin dans les classes et le tirage des gros lots se fera le samedi à 18h.

Mme Monier remercie vivement l'APE pour avoir offert bon nombre de lots pour la tombola de la fête d'école.

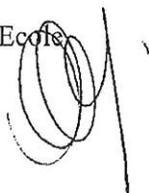
En ce dernier conseil d'écoles de l'année scolaire 2023/2024, Mmes Monier et Valais remercient les Mairies de Barges et Saulon-la-Chapelle pour leur compréhension et leur aide efficace et rapide en cas d'urgence ; ainsi que les représentants des parents d'élèves pour leur investissement au côté des enseignants durant l'année.

M. Lorient intervient pour présenter le dispositif du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire) : c'est un service d'aide aux élèves en difficulté. L'inscription au CLAS est annuelle ; le tarif est de 30 € à l'année. Ce dispositif de 2 séances d'1h30 par semaine est mis en place depuis février 2024 à l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle ; 2 élèves y participent les lundis et jeudis de 16h30 à 18h.

M. Bortot intervient pour présenter les balades organisées par l'ONF sur la commune de Saulon. Le technicien forestier, Julien Bertard, propose d'élaborer un projet pédagogique sur la forêt avec les classes.

La séance est levée à 18h56.

La Présidente du Conseil d'École
Mme MONIER



La Secrétaire de séance.
Mme BOURDON



